



Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Office of the Chief Actuary

RAPPORT ACTUARIEL

relatif aux

RENTES

SUR L'ÉTAT

au 31 mars 2014



Canada 

Table des matières

	Page
I. Sommaire exécutif	4
II. Introduction	6
III. Données.....	7
IV. Méthodes et hypothèses.....	9
V. Résultats	10
VI. Expérience	13
VII. Opinion actuarielle	14
Annexe 1 - Types de contrats	15
Annexe 2 – Données sur les participants	17
Annexe 3 - Provenance des données.....	22
Annexe 4 - Tables de mortalité	23

Tableaux

	Page
Tableau 1	Aperçu des résultats..... 4
Tableau 2	Multiplicateurs applicables aux montants des rentes différées 7
Tableau 3	Bilan 10
Tableau 4	Calcul de l'intérêt..... 11
Tableau 5	Ventilation du passif 12
Tableau 6	Gains (pertes) 13
Tableau 7	Données – types de contrats 10-16 : Retraités – Rentes viagères 17
Tableau 8	Données – types de contrats 21-29 : Retraités – Rentes garanties..... 18
Tableau 9	Données – types de contrats 30-37 : Retraités – Rentes réversibles 19
Tableau 10	Données – types de contrats 50 & 80 : Retraités – Rentes certaines 19
Tableau 11	Données – type de contrat 60 : Retraités – Rentes temporaires 19
Tableau 12	Données – types de contrats 70-79 : Retraités – Rentes régressives..... 20
Tableau 13	Données – types de contrats 10-16 : Différés – Rentes viagères 20
Tableau 14	Données – types de contrats 21-24 : Différés – Rentes garanties..... 20
Tableau 15	Conciliation des participants 21
Tableau 16	Taux de mortalité..... 23
Tableau 17	Espérances de vie 24

I. Sommaire exécutif

A. Objet du rapport

En conformité avec la section 15 de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* (la « Loi sur l'augmentation »), une évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2014 afin de déterminer le passif actuariel et la situation financière du Compte des rentes sur l'État (le « compte »). La section 15 de la Loi sur l'augmentation stipule également que tout surplus ou déficit calculé lors de l'évaluation actuarielle doit être rapporté et, lorsqu'il s'agit d'un surplus, il doit être crédité au Fonds du revenu consolidé (FRC) du gouvernement fédéral et déduit du compte. En contrepartie, lorsqu'il y a un déficit, ce dernier doit être débité du FRC du gouvernement fédéral et crédité au compte.

B. Données, méthodes et hypothèses

Les données sur les retraités, les bénéficiaires, les participants différés, les cotisations et les prestations payées ont été fournies par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et par Service Canada. Elles sont colligées en utilisant les rapports électroniques disponibles sur le site internet sécurisé des rentes sur l'État. La direction des rentes sur l'État, située à Bathurst, agit à titre d'administrateur du régime et du site internet correspondant. Les données utilisées sont de source fiable. Après avoir effectué des tests sommaires, nous avons constaté que les données sont valides et suffisantes aux fins d'évaluation. Une description des types de contrats et un sommaire des données sont présentés aux annexes 1 et 2 de ce rapport. Le passif actuariel est la valeur actualisée des prestations futures attendues et est déterminé conformément aux normes de pratique actuarielle reconnues et aux hypothèses prescrites. Le paragraphe 3(4) du *Règlement relatif aux rentes sur l'État* (« Règlement ») stipule que le passif actuariel doit être déterminé en utilisant le taux d'intérêt annuel de 7 % et les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G.

C. Résultats

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 mars 2014.

Tableau 1 Aperçu des résultats

	Au 31 mars 2014	
Actif		166 873 151 \$
Passif		166 137 502 \$
Surplus (déficit)		735 649 \$
	Nombre	Rente annuelle moyenne
Retraités	40 225	663 \$
Différés	498	1 568 \$
Total	40 723	674 \$

D. Conclusion

Le surplus de 735 649 \$ est crédité au FRC du gouvernement fédéral et déduit du compte. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 mars 2015.

II. Introduction

La *Loi relative aux rentes sur l'État* de 1908 est un des premiers éléments importants de la législation sociale au Canada. Elle avait pour but d'encourager les Canadiens et Canadiennes à se préparer financièrement pour leur retraite. Elle donnait la possibilité d'acheter des rentes individuellement ou en vertu d'un régime de pensions d'un employeur.

Au cours des années 1960, d'autres programmes d'avantages sociaux, tels que la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Régime de pensions du Canada, ont pris de l'importance comme moyen d'offrir à la population canadienne un revenu de retraite de base. Reconnaissant que les retraités canadiens pouvaient désormais avoir accès à d'autres programmes sociaux ainsi qu'au secteur privé, le gouvernement a pris la décision de mettre fin à la vente de rentes sur l'État. En 1975, la vente de rentes sur l'État s'est terminée officiellement par une loi du Parlement. Cependant, les employeurs ont pu enregistrer de nouveaux employés à des contrats collectifs jusqu'en 1979. Les rentes sur l'État ne sont pas parrainées par le gouvernement; le gouvernement n'a pas de responsabilité en tant que fiduciaire. La seule obligation du gouvernement est de payer et de garantir les rentes souscrites en vertu des dispositions prévues aux contrats.

La direction des Rentes sur l'État continue d'administrer les contrats actifs et ceux qui le seront, au nom des clients partout au Canada et dans le monde. Le compte n'est pas soumis aux lois et règlements fédéraux ou provinciaux de pensions. Seuls la *Loi relative aux rentes sur l'État* et le Règlement y afférent ainsi que la Loi sur l'augmentation s'appliquent. L'actif et le passif apparaissent dans les Comptes publics du gouvernement fédéral. L'actif est théorique et n'est soumis à aucune politique d'investissement ou mesure de performance.

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a le mandat d'effectuer l'évaluation actuarielle annuelle du compte en date du 31 mars 2014. L'objectif de l'évaluation est la détermination du passif du compte, de son actif théorique ainsi que de son bilan financier, en se fondant sur les hypothèses prescrites.

III. Données

A. Données requises

Étant donné que l'évaluation actuarielle quantifie à la fois l'actif et le passif, tous les détails sur les participants ainsi que sur les mouvements de trésorerie de l'année sont requis.

B. Données sur les participants

Les données de base sur les retraités, les bénéficiaires et les participants différés sont fournies par EDSC et Service Canada. Elles sont tirées du site sécurisé des rentes sur l'État, entretenu par la direction des rentes à Bathurst. Ce site permet de produire des rapports qui montrent toutes les informations des participants nécessaires afin d'établir le passif : numéro de certificat, date d'échéance, date de naissance et sexe des participants, conjoints et bénéficiaires, montant annuel et forme des rentes.

Les rapports utilisés sont le VY4741 pour les retraités (contrats en paiement) et le GY5642 pour les participants différés (participants dont la rente n'est pas encore en paiement).

Notes sur les données VY4741 des retraités

Des données supplémentaires sur les contrats en paiement doivent être obtenues par Service Canada relativement aux rentes payables aux conjoints à des taux autres que ceux fixés à 50 % ou 100 %, ainsi que pour les rentes régressives dont le montant diminue à une date spécifiée. Ceci est nécessaire puisque les données du rapport VY4741 ne montrent pas le montant adéquat pour les rentes réversibles et/ou régressives pour les contrats de type 29, 37 et 70-79.

De plus, certains participants doivent être ajoutés manuellement puisqu'ils ne sont pas capturés dans le rapport VY4741 en raison de validations internes effectuées à Bathurst. Les données concernant ce nombre limité de retraités sont extraites du rapport VY5141. Au 31 mars 2014, 40 ajouts ont ainsi été faits.

Notes sur les données GY5642 des participants différés

Suite à l'adoption de la Loi sur l'augmentation, l'accumulation du solde des comptes de cotisations se fait à raison de 7 % annuellement à partir du 1^{er} avril 1975. Conséquemment, les multiplicateurs suivants doivent être appliqués aux montants des rentes annuelles originalement prévus aux contrats :

Tableau 2 Multiplicateurs applicables aux montants des rentes différés

Série de primes	Taux d'intérêt original	Multiplicateur
4	4,0 %	1,22
5	3,0 %	1,32
6	3,5 %	1,29
7	4,0 %	1,22
8	5,0 %	1,14

Ces multiplicateurs représentent l'augmentation entre le taux d'intérêt original applicable aux contrats, et 7 %. Puisque les données des participants différés ne montrent que les rentes sans augmentation, ces multiplicateurs apportent les corrections nécessaires aux rentes.

Ces multiplicateurs sont le résultat d'une méthode voulant accorder une augmentation plus importante pour les contrats à taux d'intérêt plus faibles et vice-versa. L'objectif visé à l'époque était de répartir les augmentations le plus équitablement possible.

Une conciliation des montants de rentes ainsi que des statuts des participants avec le fichier de l'an dernier a été effectuée. Un sommaire des données des participants est dressé à l'annexe 2.

C. Données sur l'actif

Les recettes comprennent les primes reçues, les fonds réclamés du FRC pour les participants précédemment introuvables, l'intérêt théorique accumulé et tout virement requis afin de combler le déficit actuariel le cas échéant. Les déboursés représentent le paiement des rentes acquises, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes et les virements au FRC pour tout surplus actuariel et pour les rentes non réclamées pour les participants introuvables.

Tous les rapports utilisés pour déterminer la valeur de l'actif sont fournis par EDSC.

Une liste montrant les noms ainsi qu'une brève description de ces rapports est dressée à l'annexe 3.

Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont considérées suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.

IV. Méthodes et hypothèses

A. Méthode d'évaluation du passif

Le passif actuariel est propre à deux catégories de participants : les retraités et les participants différés. Les retraités sont ceux pour qui les rentes sont en paiement au 31 mars 2014. Les participants différés sont ceux pour qui le paiement des rentes va débiter dans l'avenir. Le passif est la valeur actuarielle actualisée des rentes futures, obtenue en escomptant les prestations attendues futures avec intérêt et mortalité après la retraite.

B. Hypothèses

Les hypothèses d'intérêt et de mortalité après la retraite applicables sont prescrites selon l'article 15 de la Loi sur l'augmentation et le paragraphe 3(4) du Règlement. Plus précisément, le passif doit être évalué au taux annuel de 7 % et selon les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé Transactions of the Society of Actuaries, vol. XXXV (1983), pages 882 et 883.

Ainsi, la table de mortalité pour les rentes individuelles pour 1983 (IAM83) est utilisée pour les contrats individuels et la table de mortalité pour les rentes collectives pour 1983 (GAM83) est utilisée pour les contrats collectifs. Dans les deux cas, une distinction est faite entre les hommes et les femmes et les tables sont améliorées de 15 ans selon l'échelle de projection G.

Des extraits des tables utilisées ainsi que les espérances de vie qui y sont reliées sont présentés à l'annexe 4 de ce rapport.

C. Évaluation de l'actif

Étant donné que l'article 14 de la *Loi relative aux rentes sur l'État* stipule que les sommes reçues ou perçues sous le régime de la présente loi font partie du FRC, l'actif est théorique. Chaque année, toute différence entre l'actif théorique et le passif calculé est soit créditée (dans le cas d'un surplus) ou déduite (dans le cas d'un déficit) du FRC avec une déduction ou un crédit correspondant au compte. Par conséquent, suite à ces ajustements, l'actif au 1^{er} avril 2013 est équivalent au passif du 31 mars 2013. L'actif au 31 mars 2014 avant tout crédit ou déduction du FRC est obtenu en appliquant un taux d'intérêt de 7 % à l'actif au 1^{er} avril 2013 et en tenant compte des recettes et déboursés, également ajustés au taux annuel de 7 %.

V. Résultats

A. Bilan

Le tableau suivant dresse un sommaire du bilan du compte pour les exercices financiers 2014 et 2013.

Tableau 3 Bilan

Exercice financier	2013 – 2014	2012 – 2013
Actif au 1 ^{er} avril	183 108 366 \$	201 610 590 \$
<u>RECETTES</u>		
Intérêt au 31 mars	11 746 655 \$	12 955 197 \$
Cotisations pour rentes différées (primes)	34 113	32 482
Rentes non réclamées recouvrées du FRC	594 175	75 989
TOTAL	12 374 943	13 063 668
<u>DÉBOURSÉS</u>		
Rentes versées		
Rentes aux retraités et bénéficiaires	28 537 454 \$ ¹	30 302 473 \$
Valeurs de rachat	96 952	86 725
Autres ²	(157 690)	(173 421)
Total des rentes versées	28 476 716	30 215 777
Sommes remboursées	73 121	40 291
Valeurs transférées au FRC (retraités et différés)	60 321	140 239
TOTAL	28 610 158	30 396 307
RECETTES MOINS DÉBOURSÉS	(16 235 215) \$	(17 332 639) \$
Actif au 31 mars	166 873 151 \$	184 277 951 \$
Surplus déduit du compte et crédité au FRC	735 649 \$	1 169 585 \$
Actif net au 31 mars	166 137 502 \$	183 108 366 \$
Passif actuariel au 31 mars	166 137 502 \$	183 108 366 \$

¹ Incluant un total de 746 912 \$ pour les rentes versées et les paiements rétroactifs pour les participants recouverts du FRC en 2013-2014.

² Radiations, encaisse reçue (net des cotisations), règlement interministériel et compte à recevoir.

B. Calcul de l'intérêt

Le tableau suivant montre le calcul de l'intérêt théorique de 7 % annuel crédité au compte, au 31 mars 2014 et 2013:

Tableau 4 Calcul de l'intérêt

Exercice financier	2013 – 2014	2012 – 2013
<u>PARTICIPANTS RETRAITÉS</u>		
Intérêt sur :		
l'actif prescrit au 1 ^{er} avril de l'année précédente	12 217 747 \$	13 445 730 \$
les rentes venant à échéance	186 282	167 466
les recouvrements du FRC	1 495	531
moins intérêt sur :		
les rentes payées	(1 037 793)	(1 142 652)
les valeurs de rachat	(2 614)	(2 414)
autres ³	5 973	6 125
les transferts au FRC	0	0
TOTAL POUR LES RETRAITÉS	11 371 090	12 474 786
<u>PARTICIPANTS DIFFÉRÉS</u>		
Intérêt sur :		
l'actif prescrit au 1 ^{er} avril de l'année précédente	599 838	667 011
les primes	1 181	1 174
les recouvrements du FRC	24 444	563
moins intérêt sur :		
les rentes venant à échéance	(186 282)	(167 466)
les remboursements	(55 773)	(10 801)
les transferts au FRC	(7 843)	(10 070)
TOTAL POUR LES DIFFÉRÉS	375 565	480 411
TOTAL DE L'INTÉRÊT	11 746 655 \$	12 955 197 \$

³ Radiations, encaisse reçue (net des cotisations), règlement interministériel et compte à recevoir.

C. Ventilation du passif

Le tableau suivant montre le passif actuariel du compte attribuable à chaque catégorie de participants, au 31 mars 2014 et 2013 :

Tableau 5 Ventilation du passif

Exercice financier	Types de contrats	2013 – 2014	2012 – 2013
<u>PARTICIPANTS RETRAITÉS</u>			
Hommes, rentes viagères	10–16	83 445 930 \$	92 247 304 \$
Femmes, rentes viagères	10–16	36 759 615	39 420 056
Hommes, rentes avec garanties	21–29	17 766 502	19 765 083
Femmes, rentes avec garanties	21–29	7 186 694	7 841 507
Rentes réversibles	30–37	11 341 834	12 954 816
Rentes coordonnées avec la SV	70–79	1 207 816	1 474 379
Rentes certaines	50, 80	614 621	772 931
Rentes temporaires	60	13 470	21 317
Paiements en suspens		41 842	41 852
TOTAL POUR LES RETRAITÉS		158 378 324	174 539 245
<u>PARTICIPANTS DIFFÉRÉS</u>			
Hommes, rentes viagères	10	105 947	116 577
Femmes, rentes viagères	10	121 415	186 044
Hommes, rentes avec garanties	21-24	4 302 759	4 970 663
Femmes, rentes avec garanties	21-24	2 139 435	2 280 129
Remboursements en cours		2 815	0
Comptes en suspens	Compte 721	1 086 807	1 015 708
TOTAL POUR LES DIFFÉRÉS		7 759 178	8 569 121
PASSIF ACTUARIEL TOTAL		166 137 502 \$	183 108 366 \$

VI. Expérience

A. Analyse de l'expérience

Étant donné qu'il n'y a plus de nouveaux contrats achetés sous la *Loi relative aux rentes sur l'État*, les principales sources de gains et pertes sont la mortalité et les retraites des participants retraités et différés présents. Les gains et les pertes liés à la mortalité comprennent les changements aux paiements attendus dans le futur suite au décès ou à la survie des retraités et la différence entre les prestations attendues et les prestations payées au cours de l'année.

D'importants efforts ont été déployés durant l'année d'exercice 2013-2014 afin de retracer les participants avec des rentes non réclamées. Par conséquent, un montant de 594 175 \$ a été recouvré du FRC. Par contre, le passif encouru pour ces individus ainsi que les rentes et paiements rétroactifs qui s'y rattachent excèdent le montant recouvré du FRC. Ceci, ainsi que d'autres modifications de données diverses, ont créé une perte nette de 501 851 \$ durant l'année d'exercice.

Le tableau suivant montre l'évolution du surplus entre le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014 :

Tableau 6 Gains (pertes)

Surplus au 31 mars 2013	-
Primes versées avec intérêt	35 294 \$
Autres recettes avec intérêt	163 663
Mortalité des retraités	1 079 176
Participants différés - retraite, mortalité, remboursements	(40 633)
Transferts du FRC et autres modifications de données	(501 851)
Surplus au 31 mars 2014	735 649 \$

VII. Opinion actuarielle

À notre avis, compte tenu du fait que le rapport est préparé en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État* et de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* :

- les données sur lesquelles s'appuie le rapport sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses qui ont été utilisées répondent aux exigences légales et sont, dans l'ensemble, raisonnables et pertinentes;
- la méthodologie utilisée pour l'évaluation est pertinente et conforme à de sains principes actuariels;
- au 31 mars 2014, il y a un surplus de 735 649 \$. Ce surplus est crédité au Fonds du revenu consolidé du gouvernement fédéral et déduit du Compte des rentes sur l'État.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. En date du 27 août 2014, nous n'avons connaissance d'aucun événement subséquent qui aurait une incidence sur l'évaluation.



Michel Millette
Actuaire senior
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF



Assia Billig
Actuaire
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF



Christine Dunnigan
Actuaire adjointe
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF

Ottawa (Canada)
Le 27 août 2014

Annexe 1 - Types de contrats

Cette annexe décrit les dispositions des rentes telles que spécifiées en vertu des contrats :

Rente viagère ordinaire : Après la date d'entrée en vigueur, cette rente est payable tant et aussi longtemps que le retraité est vivant; toutefois, à son décès, la rente cesse immédiatement et il n'y a pas de prestations de décès.

Rente viagère garantie : La rente est payable pendant la vie entière du retraité et, en cas de décès, pendant la période garantie (5, 10, 15 ou 20 ans) restante.

Rente de survivant éventuel : Cette rente est établie en tenant compte de deux vies. La rente est payable au titulaire principal tant et aussi longtemps qu'il ou elle vit. Au décès du titulaire principal, la rente est payable à la personne survivante et ce, jusqu'à son décès.

Rente réversible : La différence entre cette rente et la rente de survivant éventuel est la suivante : avec cette rente, les arrérages sont payables aux deux parties. Après le décès d'une des deux personnes, la rente devient payable à la personne survivante jusqu'à son décès.

Option régressive : Les modalités de la rente à montant régressif prévoient le versement au retraité qui a atteint ou dépassé 50 ans, d'un arrérage supérieur ou accéléré, jusqu'au moment où le retraité atteint 65 ans. À 65 ans, la rente diminue d'une somme équivalente au montant des prestations de la Sécurité de la vieillesse en vigueur à la date d'échéance. La rente est payable à vie et des prestations de décès peuvent être versées pendant la durée de la période garantie, s'il y en a une.

Description selon le type de contrat :

Rentes viagères - sans garantie (10 – 16)

10. Ordinaire
11. Garantie expirée: types initiaux 21 – 24
12. Types initiaux 30, 35, 36, 37: co-titulaire décédé
13. Type initial 31: suite au décès d'un des titulaires
14. Type initial 70: après régression
15. Type initial 79 (après régression), type initial 29 (garantie expirée) ou types initiaux 71-74 (fin de garantie coïncidant avec la régression)
16. Types initiaux 36, 37, après réduction et réversion au retraité survivant

Rentes viagères - avec garantie (21 – 29)

21. Garantie 5 ans
22. Garantie 10 ans
23. Garantie 15 ans
24. Garantie 20 ans
29. Types initiaux 71-74, après régression mais avant la fin de la garantie

Rentes réversibles - sans garanties (30 – 37)

- 30. Ordinaire, 100 % réversible au dernier survivant
- 31. 100 % réversible au dernier survivant, garantie expirée
- 35. Rente de survivant éventuel (100 %)
- 36. Rente de survivant éventuel réduisant de moitié au décès du titulaire principal (50 %)
- 37. Rente de survivant éventuel réduisant d'un autre montant au décès du titulaire principal

Rentes certaines (50 & 80)

- 50. Certaine avec montant constant (incluant type original 80 après réduction)
- 80. Certaine dont le montant diminue à une date spécifiée

Rentes temporaires (60)

- 60. Temporaire

Rentes régressives (réduction du montant à une date spécifiée) (70- 79)

- 70. Ordinaire, régressive
- 71. Garantie 5 ans, régressive
- 72. Garantie 10 ans, régressive
- 73. Garantie 15 ans, régressive
- 74. Garantie 20 ans, régressive
- 79. Types initiaux 71-74, garantie expirée avant la réduction

Annexe 2 – Données sur les participants

A. Participants retraités

Tableau 7 Données – types de contrats 10-16 : Retraités – Rentes viagères

ÂGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL
50-59	Rente moyenne	534	807	686
	Nombre	31	39	70
	Âge moyen	56,6	56,5	56,5
60-69	Rente moyenne	670	643	655
	Nombre	246	321	567
	Âge moyen	65,9	65,9	65,9
70-79	Rente moyenne	581	547	572
	Nombre	5 030	1 850	6 880
	Âge moyen	76,4	75,6	76,2
80-89	Rente moyenne	682	558	648
	Nombre	14 070	5 205	19 275
	Âge moyen	84,5	84,9	84,6
90-100	Rente moyenne	720	530	638
	Nombre	4 569	3 453	8 022
	Âge moyen	92,6	93,3	92,9
100 +	Rente moyenne	664	522	567
	Nombre	56	124	180
	Âge moyen	102,3	102,3	102,3
Rente moyenne totale		668	550	631
Nombre total		24 002	10 992	34 994
Âge moyen		84,2	85,5	84,6

Tableau 8 Données – types de contrats 21-29 : Retraités – Rentes garanties

ÂGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL
50-59	Rente moyenne	2 516	2 220	2 375
	Nombre	22	20	42
	Âge moyen	56,2	56,0	56,1
	Garantie moyenne	9,6	13,1	11,3
60-69	Rente moyenne	1 237	1 147	1 205
	Nombre	535	302	837
	Âge moyen	66,8	66,2	66,6
	Garantie moyenne	8,3	7,8	8,1
70-79	Rente moyenne	963	998	969
	Nombre	1 231	270	1 501
	Âge moyen	74,3	73,5	74,2
	Garantie moyenne	4,1	4,7	4,2
80-89	Rente moyenne	952	773	905
	Nombre	102	36	138
	Âge moyen	81,9	82,6	82,1
	Garantie moyenne	1,9	2,3	2,0
Rente moyenne totale		1 058	1 096	1 067
Nombre total		1 890	628	2 518
Âge moyen		72,4	70,0	71,8
Garantie moyenne totale		5,2	6,3	5,5

Tableau 9 Données – types de contrats 30-37 : Retraités – Rentes réversibles

ÂGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL
60-69	Rente moyenne	872	-	872
	Nombre	15	-	15
	Âge moyen	67,1	-	67,1
	Âge moyen du conjoint	64,5	-	64,5
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	93 %	-	93 %
70-79	Rente moyenne	435	272	429
	Nombre	854	31	885
	Âge moyen	76,4	76,2	76,4
	Âge moyen du conjoint	74,0	77,3	74,1
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	72 %	71 %	72 %
80-89	Rente moyenne	711	377	706
	Nombre	1 307	21	1 328
	Âge moyen	83,8	83,0	83,8
	Âge moyen du conjoint	80,6	83,3	80,6
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	76 %	67 %	76 %
90 +	Rente moyenne	800	985	803
	Nombre	191	3	194
	Âge moyen	91,9	90,3	91,9
	Âge moyen du conjoint	87,5	91,3	87,6
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	77 %	72 %	77 %
Rente moyenne totale		620	351	614
Nombre total		2 367	55	2 422
Âge moyen		81,7	79,6	81,6
Âge moyen du conjoint		78,7	80,3	78,7
Pourcentage moyen de réversion au conjoint total		75 %	70 %	75 %

Tableau 10 Données – types de contrats 50 & 80 : Retraités – Rentes certaines

Rente moyenne	1 026
Nombre	217
Période certaine moyenne	3,1

Tableau 11 Données – type de contrat 60 : Retraités – Rentes temporaires

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	462	374	430
Nombre	7	4	11
Âge moyen	61,1	62,5	61,6
Période moyenne	3,9	2,5	3,4

Tableau 12 Données – types de contrats 70-79 : Retraités – Rentes régressives

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	2 703	2 913	2 813
Nombre	30	33	63
Rente réduite moyenne	1 225	1 292	1 260
Âge moyen	60,9	61,5	61,2

B. Participants différés

Tableau 13 Données – types de contrats 10-16 : Différés – Rentes viagères

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	1 541	1 600	1 565
Nombre	13	9	22
Âge moyen	63,4	63,3	63,4

Tableau 14 Données – types de contrats 21-24 : Différés – Rentes garanties

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	1 676	1 373	1 568
Nombre	307	169	476
Âge moyen	60,2	59,1	59,8
Garantie moyenne	13,8	14,0	13,9

C. Conciliation des participants

Tableau 15 Conciliation des participants

RETRAITÉS							
Types de contrats	10-16	21-29	30-37	50&80	60	70-79	Total
Nombre au 31.03.2013	37 870	2 912	2 668	304	18	76	43 848
Échéances	10	75	0	0	0	8	93
Transferts de/vers d'autres types de contrats	683	(447)	(236)	21	0	(21)	0
Décès ou rentes expirées ¹	(3 615)	(30)	(10)	(108)	(7)	0	(3 770)
Transferts, nets du FRC ²	46	8	0	0	0	0	54
Nombre au 31.03.2014	34 994	2 518	2 422	217	11	63	40 225
DIFFÉRÉS							
Nombre au 31.03.2013							616
Échéances							(93)
Décès ou remboursements							(18)
Transferts, nets du FRC							(7)
Nombre au 31.03.2014							498

¹ Les 3 770 décès ou rentes expirées sont composés de 2 398 participants à contrat collectif et 1 372 participants à contrat individuel.

² Les 54 transferts, nets du FRC sont composés de 46 participants à contrat collectif (net) et 8 participants à contrat individuel (net).

Annexe 3 - Provenance des données

Rapports requis

Les rapports suivants sont utilisés pour produire l'évaluation actuarielle du Compte des rentes sur l'État. Les principaux rapports sont fournis par EDSC et Service Canada.

Données sur les participants

VY4741P1: Données de base sur les retraités

VY5141: Retraités à ajouter manuellement (Données de base à compléter à partir du rapport VY4742P1)

GY5642: Données de base sur les différés

Service Canada fournit également les montants de rente adéquats pour les types de contrats 16, 37, 70-79 et 29, ainsi que de l'information supplémentaire pour les types de contrats 50 et 80. Ces données incluent: montants de rentes et rentes réduites lorsqu'applicable, date de réduction et date de paiement final. Même si le passif total pour les types de contrats 50 et 80 est tiré directement du rapport VY5141, nous devons les reproduire individuellement aux fins de calcul de gains et pertes.

Données sur l'actif

VM3942 : Prestations payées aux retraités et échéances par période

GY5646, GM4741 et GM4742 : Données relatives aux remboursements

Les primes payées nous sont fournies par la Division de la comptabilité des rentes de EDSC.

Les rapports mensuels VM3942 sont extraits aux fins de conciliation avec les chiffres de la Division de la comptabilité des rentes. Ces derniers sont utilisés pour le bilan. Les rapports mensuels GM4741 et GM4742 doivent être extraits séparément pour les contrats collectifs et individuels.

Autres informations

EDSC fournit également les montants pour les comptes en suspens (GY5644 et GR3442), les remboursements en cours (GY5941) et les paiements en suspens (VY5443).

Annexe 4 - Tables de mortalité

Projection de la mortalité

L'hypothèse de mortalité applicable est prescrite selon l'article 15 de la Loi sur l'augmentation et le paragraphe 3(4) du Règlement, Les taux de mortalité doivent suivre la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé Transactions of the Society of Actuaries, vol, XXXV (1983), pages 882 et 883, DORS/97-495, art, 2,

Ainsi, la table IAM83 est utilisée pour les contrats individuels et la table GAM83 est utilisée pour les contrats collectifs, Dans les deux cas, une distinction est faite entre les hommes et les femmes et les tables sont améliorées de 15 ans selon l'échelle de projection G,

Le tableau suivant montre les taux de mortalité ainsi que les valeurs de l'échelle G pour des âges donnés:

Tableau 16 Taux de mortalité

AGE	GAM83 ORIGINALE		IAM83 ORIGINALE		ÉCHELLE DE PROJECTION G		GAM83 PROJETÉE		IAM83 PROJETÉE	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
10	0,000293	0,000096	0,000382	0,000141	0,007500	0,012000	0,000262	0,000080	0,000341	0,000118
15	0,000325	0,000140	0,000435	0,000188	0,002200	0,007000	0,000314	0,000126	0,000421	0,000169
20	0,000377	0,000189	0,000505	0,000260	0,001400	0,005000	0,000369	0,000175	0,000494	0,000241
25	0,000464	0,000253	0,000622	0,000349	0,001000	0,006500	0,000457	0,000229	0,000613	0,000316
30	0,000607	0,000342	0,000759	0,000441	0,004900	0,010500	0,000564	0,000292	0,000705	0,000376
35	0,000860	0,000476	0,000917	0,000545	0,015000	0,018500	0,000686	0,000360	0,000731	0,000412
40	0,001238	0,000665	0,001341	0,000742	0,020000	0,022500	0,000914	0,000473	0,000990	0,000527
45	0,002183	0,001010	0,002399	0,001122	0,018500	0,021000	0,001650	0,000735	0,001813	0,000816
50	0,003909	0,001647	0,004057	0,001830	0,017500	0,020000	0,003000	0,001216	0,003113	0,001352
55	0,006131	0,002541	0,005994	0,002891	0,016000	0,018500	0,004813	0,001920	0,004706	0,002185
60	0,009158	0,004241	0,008338	0,004467	0,015000	0,017500	0,007300	0,003254	0,006647	0,003428
65	0,015592	0,007064	0,012851	0,007336	0,015000	0,017500	0,012429	0,005420	0,010244	0,005629
70	0,027530	0,012385	0,021371	0,011697	0,013500	0,017500	0,022452	0,009504	0,017429	0,008976
75	0,044597	0,023992	0,035046	0,020127	0,012500	0,016000	0,036929	0,018836	0,029020	0,015802
80	0,074070	0,042945	0,057026	0,036395	0,012500	0,015000	0,061334	0,034234	0,047220	0,029013
85	0,114836	0,069918	0,090987	0,065518	0,012500	0,015000	0,095090	0,055736	0,075342	0,052228
90	0,166307	0,111750	0,134887	0,113605	0,011000	0,013500	0,140882	0,091139	0,114265	0,092652
95	0,234086	0,182419	0,191214	0,174228	0,010000	0,012500	0,201328	0,151052	0,164455	0,144269
100	0,319185	0,295187	0,270906	0,239215	0,004000	0,005000	0,300561	0,273806	0,255099	0,221888
105	0,469531	0,487816	0,405278	0,353414	0,000000	0,000000	0,469531	0,487816	0,405278	0,353414
110	1,000000	1,000000	0,634814	0,584462	0,000000	0,000000	1,000000	1,000000	0,634814	0,584462

Espérances de vie

Le tableau suivant montre l'espérance de vie sous l'hypothèse de mortalité décrite ci-haut pour des âges donnés :

Tableau 17 Espérances de vie

AGE	GROUPE		INDIVIDUEL	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
15	65,4	71,8	67,1	72,2
20	60,5	66,8	62,2	67,3
25	55,6	61,9	57,4	62,4
30	50,7	57,0	52,5	57,5
35	45,9	52,1	47,7	52,6
40	41,0	47,2	42,9	47,7
45	36,2	42,3	38,1	42,8
50	31,6	37,5	33,5	38,0
55	27,1	32,7	29,1	33,3
60	22,8	28,1	24,8	28,7
65	18,7	23,6	20,7	24,3
70	15,0	19,3	16,9	20,0
75	11,8	15,3	13,5	16,0
80	9,1	11,9	10,5	12,4
85	7,0	9,1	8,1	9,3
90	5,3	6,6	6,2	6,9
95	4,0	4,6	4,6	5,1
100	2,8	2,9	3,2	3,6
105	1,9	1,9	2,2	2,5
110	1,0	1,0	1,5	1,6